



Régularisation sans papier

Par Nour

Bonjour, Merci de vos réponses

Je me permets de vous poser quelques questions car sa fait déjà presque 3 ans que je suis dans une situation assez compliqué que je vais vous explique de suite

Je suis arrivée en France en septembre 2018 avec visa Schengen court séjour j'ai entamer une prépa orthoptiste qui na pas été fructueuse par la suite, j'ai commencer une BTS opticien lunetier que j'ai obtenue au sein d'une école privé ensuite j'ai poursuivie en licence professionnelle que j'ai obtenue également l'été dernier et actuellement je travaille dans magasin d'optique depuis septembre dernier j'ai actuellement 9 fiches de salaire .

j'ai déjà faire une demande de régularisation qui m'a était refuse avec une OQTF dont je n'ai jamais reçu la notification on m'a informé uniquement par téléphone que j'en avais eu une, ma question est la suivante est ce que c'est risqué si je fait une demande de titre de s'jour maintenant sachant que j'ai deux diplômes Français ainsi qu'un travaille et je suis également propriétaire d'un appartement dont je paye les taxes et je cotise également grâce a mon travaille ou doit-je attendre d'avoir les 24 fiches de paie ??

En vous remerciant